



**CCFEE**

Commission Consultative  
Formation Emploi Enseignement

## **AVIS 111**

DEMANDES 2014 D'HABILITATION DE NOUVELLES  
FORMATIONS DE NIVEAU SUPERIEUR DANS  
L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE.

Adopté le 11 février 2014 en Bureau

Rue de Stalle 67 – 1180 Bruxelles

T +32(0)2 371 74 32 – [info@ccfee.be](mailto:info@ccfee.be) – [www.ccfee.be](http://www.ccfee.be)

## 1. Introduction

---

En application de l'Arrêté du 29 mai 2009 du Gouvernement de la Communauté française fixant les règles relatives aux habilitations pour l'organisation des sections menant à des certifications de l'enseignement supérieur<sup>1</sup>, modifié en 2011, la Commission sous-régionale de l'Enseignement de Promotion sociale (EPS) de Bruxelles a sollicité fin janvier 2014 l'avis de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) sur « l'adéquation de l'offre de formation aux besoins socio-économiques de la zone géographique » de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de trois dossiers de demande d'habilitation pour l'organisation de deux nouvelles sections menant à des certifications de l'enseignement supérieur.

Les dossiers présentés cette année constituent des ré-introductions de demandes. Ils sont identiques à ceux examinés l'année dernière en 2013 (si ce n'est les dates prévues de démarrage de la formation) lors de l'adoption de l'avis 102.

Les demandes d'habilitation de formations de niveau supérieur introduites par les établissements d'Enseignement de Promotion Sociale en 2013 ont en effet été gelées en attente de l'adoption du « Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ». Voté le 7 novembre 2013, celui-ci a été publié au Moniteur le 18 décembre dernier<sup>2</sup>. Il doit encore faire l'objet d'Arrêtés d'application.

Pour rappel, ces réintroductions de dossiers portent sur :

- un Bachelier en vente, demande introduite par l'EPFC – Enseignement de Promotion et de Formation Continue,
- un Bachelier en coopération internationale, demande déposée conjointement par l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française - IEPSCF d'Evere-Laeken et par l'Institut de Formation des Cadres pour le développement – IFCAD, asbl.

## 2. Recommandations

---

**La CCFEE confirme son avis n°102 favorable aux demandes d'habilitations 2013 réintroduites en 2014 .**

Cet avis n°102, comprenant une série de recommandations est téléchargeable sur le site<sup>3</sup> de la CCFEE. Il est annexé au présent avis n°111.

---

<sup>1</sup> Téléchargeable sur le site de la CCFEE dans sa partie « [Textes légaux](#) »

<sup>2</sup> Voir : [http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39681\\_001.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39681_001.pdf)

<sup>3</sup> Voir : <http://ccfee.be/nos-avis/enseignement/enseignement-de-promotion-sociale/item/108-avis-102-habilitation-2013-formations-niveau-superieur-promotion-sociale>

## **Annexe :**

### **AVIS n°102. Demandes 2013 d'habilitation de nouvelles formations de niveau supérieur dans l'enseignement de promotion sociale.**

---

#### **1. Introduction**

---

En application de l'Arrêté du 29 mai 2009 du Gouvernement de la Communauté française fixant les règles relatives aux habilitations pour l'organisation des sections menant à des certifications de l'enseignement supérieur<sup>4</sup>, modifié en 2011, la Commission sous-régionale de l'Enseignement de Promotion sociale (EPS) de Bruxelles a sollicité l'avis de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) sur « l'adéquation de l'offre de formation aux besoins socio-économiques de la zone géographique » de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de trois dossiers de demande d'habilitation pour l'organisation de deux nouvelles sections menant à des certifications de l'enseignement supérieur.

Le Président de la Commission sous-régionale a saisi la CCFEE afin qu'elle lui rende son avis sur les demandes d'habilitation portant sur l'organisation des formations suivantes :

- un Bachelier en vente
- un Bachelier en coopération internationale

Ces demandes ont été introduites par les établissements d'EPS suivants :

- pour la formation « vente » par l'EPFC – Enseignement de Promotion et de Formation Continue,
- pour la formation « coopération internationale », conjointement par l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française - IEPSCF d'Evere-Laeken et par l'Institut de Formation des Cadres pour le développement – IFCAD, asbl.

Les demandes ont été examinées au sein d'un Groupe de travail réuni le 18 février. Conformément aux Avis 98, 94 et 90 de la CCFEE, les débats ont bénéficié des éclairages de la responsable d'IMT-B, le site d'Information sur le Marché du Travail à Bruxelles réalisé par l'Observatoire bruxellois de l'Emploi d'ACTIRIS en collaboration avec Bruxelles Formation et le VDAB (<http://imtb.actiris.be>). Ce groupe de travail CCFEE a également bénéficié, cette année, de l'apport d'un conseiller du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC).

L'examen de chacune des demandes d'habilitation est précédé d'éléments de contexte apportés par l'Observatoire bruxellois de l'Emploi, issus du site IMT-B et de l'étude sur les fonctions critiques qu'il réalise annuellement.

---

<sup>4</sup> Téléchargeable sur le site de la CCFEE dans sa partie « [Textes légaux](#) »

## **2. Examen des dossiers**

---

### **2.1 Le Bachelier en vente**

#### **2.1.1 Éléments de présentation du dossier**

Il s'agit d'une formation de niveau bachelier équivalent au plein exercice. Le dossier est introduit par la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI), la formation s'organisant sur le site wolusanpétrusien de l'Enseignement de Promotion et de Formation Continue (EPFC). Il s'agit de la seule habilitation de ce type demandée dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le projet est fortement soutenu par les partenaires sociaux interprofessionnels, ainsi que par Comeos, porte-parole des employeurs du commerce et des services (Comeos couvre 18 secteurs professionnels).

Enfin, l'équivalence en termes de compétences à atteindre avec un bachelier de l'enseignement de plein exercice (niveau 6 du Cadre européen des certifications) positionne ce bachelier en vente en lien avec le brevet d'enseignement supérieur (BES de niveau 5 en 2 ans) gestionnaire d'unité commerciale (organisé par ICC et EPHEC) qui faisait partie de la demande d'habilitation 2012. Il pourrait en devenir un prolongement pour des étudiants souhaitant poursuivre leur formation.

#### **2.1.2 Pertinence au regard des besoins socioéconomiques du bassin bruxellois ?**

L'Observatoire bruxellois de l'Emploi atteste de la permanence d'offres d'emploi dans le secteur, que ce soit pour les fonctions de représentation commerciale telles délégué technique, délégué service..., ou de vendeurs, toutes spécialités confondues. Il s'agit là de fonctions critiques recensées depuis de nombreuses années. La difficulté à satisfaire les offres d'emploi pour ce type de profession ne s'expliquerait pas vraiment par le niveau d'études, mais surtout par les connaissances et les aptitudes qui sont exigées.

Ainsi, dit l'Observatoire, les candidats doivent généralement être bilingues, voire multilingues. Ils doivent en outre disposer d'une expérience requise : expérience dans le secteur, en matière de produits à vendre, avec le type de clientèle approchée ou, de manière plus générale, en qualité de représentant. De bonnes aptitudes commerciales et en communication, l'esprit orienté client ainsi qu'une bonne présentation constituent également des critères de sélection importants.

Parmi les fonctions recensées dans les offres d'emploi reçues chez Actiris, outre les délégués services (206) et les délégués techniques (158), on trouve également des offres d'emploi pour d'autres fonctions en lien avec la représentation commerciale. A noter que les exigences en termes de niveau d'études sont plus prononcées pour certaines fonctions (notamment le délégué technique ou le délégué médical) que pour d'autres (entre autres le délégué services). Enfin, on rappellera que les débouchés pour les représentants vont au-delà du seul secteur du commerce (de gros) et sont "multi-sectoriels" (par exemple, les TIC).

	Offres d'emploi gérées par Actiris en 2012	Niveau d'études demandé		
		supérieur (essentiellement non universitaire)	CESS max	non spécifié
Représentation commerciale toutes fonctions confondues	700	29%	17,6%	53,4%
Vendeurs (alimentation, confection, matériel informatique...)	1.000	4,9%	36%	59,1%

L'importance du secteur du commerce en Région de Bruxelles-Capitale est donc dûment objective <sup>5</sup>.

L'Observatoire souligne également la constante « périphérisation » du secteur du commerce de gros, à la recherche d'espaces disponibles. En complément des données de Comeos sur le commerce de gros, renseignées en annexe du dossier de demande d'habilitation, l'Observatoire précise qu'au 31/12/2010, le commerce de gros représente

- 19.813 établissements en Belgique, dont 2.558 implantés à Bruxelles,
- 187.179 postes de travail salariés en Belgique, dont 27.771 à Bruxelles.

Cette localisation en périphérie induit de garantir une formation linguistique suffisante (ce qui est le cas avec environ 500 périodes intégrées dans le programme de cours), formation qui devrait accroître la mobilité interrégionale.

Le CESRBC approuve pleinement et accentue encore la pertinence d'organiser un processus formatif à ce niveau au regard de la croissance importante du taux de faillites parfois dues à des problèmes de gestion. Cette formation est attendue par l'ensemble du secteur au vu des avantages qu'elle devrait lui apporter.

## 2.2 Le Bachelier en coopération internationale

### 2.2.1 Eléments de présentation du dossier

Le profil de ce bachelier (niveau 6 du cadre européen des certifications) est correspondant à celui organisé dans l'enseignement supérieur de plein exercice par la Haute Ecole de la Province de Namur, seul établissement connu pour l'organiser en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La création de ce dossier est une mise en forme structurée de formations existantes (mais dispersées) destinées à préparer des responsables de projets dans le domaine de la coopération internationale, et ce sur 2 axes : soit en situation d'urgence (Croix rouge, Médecins sans frontières,...), soit des projets/missions de coopération à plus long terme. La formation développera des approches géographiques, sociales, linguistiques... en collaboration avec le Bachelier en commerce extérieur (dont le premier cursus de 3 ans se termine cette année).

Les unités de formation se dérouleront sur les implantations spécifiques de chaque établissement partenaire : Anderlecht pour l'IEPSCF, et Forest pour l'IFCAD. Le dossier présenté comprend une

<sup>5</sup> Secteur repris dans les « domaines sectoriels prioritaires » du pacte de croissance urbaine durable – New Deal de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que dans des initiatives issues de partenariats telles que la toute récente « **Commerce academy** ».

« *Convention de coopération dans le cadre d'une co-diplômation d'un bachelier en coopération internationale* » signée par les représentants des deux établissements. Il s'agit donc d'une co-organisation entre 2 réseaux d'enseignement (FWB et FELSI), ce dont il faut souligner l'intérêt. Cette collaboration représente une saine utilisation des budgets publics et s'inscrit pleinement dans la logique du nouveau décret, en préparation, visant à réorganiser l'enseignement supérieur.

## **2.2.2 Pertinence au regard des besoins socioéconomiques du bassin bruxellois ?**

Sur ce dossier, l'Observatoire de l'Emploi souligne qu'il s'agit « *d'avantage d'une filière d'activité que d'un métier proprement dit de sorte qu'il ne lui est pas possible de communiquer des données de type métier. De même, les différents débouchés offerts par la formation "coopération internationale" ne peuvent être appréhendés à partir de statistiques sectorielles (code NACE-BEL).* »

*La demande comprend trop peu d'éléments qui corroboreraient et préciseraient l'augmentation des besoins en ressources humaines dans l'élaboration de projets de coopération internationale et d'aide au développement, au niveau national, européen et mondial (voir point « fonction émergente »).* »

Pour éclairer le contexte socio-économique et d'emploi de ce dossier, le CESRBC précise que Bruxelles, de par la présence d'instances et organes internationaux d'importance (Union européenne, Shape...) est considérée comme la capitale européenne des ONG, après Genève, et la capitale mondiale des institutions internationales, après Washington. La Région héberge un réseau foisonnant d'associations, d'ONG internationales, de plates-formes humanitaire, sociale, environnementale, d'aide d'urgence... De plus, on observe, depuis plusieurs années, un mouvement de reconcentration urbaine de ce type d'activité à l'instar de la relocalisation du Centre logistique de Médecins sans frontières, mais aussi de sa division Recherche et développement, de la Formation interne...

Sont visés des emplois pour exercer ici, pas à l'étranger. Les profils recherchés sont généralistes plutôt que pointus (comme les urgentistes, logisticien... pour les missions). Le recrutement se fait actuellement selon un réseau parallèle, en privilégiant, par exemple, les expatriés. Ce dossier vise donc la création d'une formation spécifique avec reconnaissance officielle pour un secteur actuellement « officieux ». En ce sens, une telle filière peut effectivement être qualifiée d'émergente.

Au vu des éléments développés dans le présent avis, le besoin de main d'œuvre « intermédiaire » semble bien en croissance dans ce « secteur »... mais est en réalité quantitativement difficilement objectivable, en conséquence, notamment, de la fragmentation du champ concerné.

Tout en soulignant l'intérêt manifeste que cette formation présente, particulièrement pour une ville-région à vocation internationale, et sans d'aucune manière remettre en question le travail préalable à l'introduction de cette demande (menée au sein des organes de l'Enseignement de promotion sociale), le dossier présenté gagnerait à être accompagné d'un ou plusieurs avis d'institutions ou d'associations concernées. D'autre part, il apparaît que le dossier fait référence à des études ou site d'associations françaises. Il serait opportun de conseiller de doter toute demande d'habilitation pour une formation à une fonction émergente de documents, analyses, études relevant l'état de la situation au niveau local ou régional.

Soulignons enfin que le Plan de Développement International – PDI<sup>6</sup> que la Région de Bruxelles-Capitale a adopté aurait avantage à intégrer ce type de besoins dans les perspectives qu'il trace. Le CESRBC organisera d'ailleurs un colloque sur ce thème en mai 2013.

---

<sup>6</sup> plus d'information sur le site : <http://www.demainbruxelles.be/fr>

### 3. Recommandations

---

Considérant ce qui précède, la Commission adopte les recommandations suivantes :

3.1. La CCFEE remet un **avis favorable à l'habilitation des formations présentées** par la Commission sous-régionale de l'enseignement de promotion sociale, reconnaissant la pertinence de ces formations au regard des besoins socio-économiques de la zone géographique bruxelloise.

3.2. La CCFEE réaffirme le caractère essentiel des apports de l'Observatoire bruxellois de l'emploi dans l'instruction des dossiers permettant de progresser dans l'objectivation de l'analyse des demandes d'habilitation.

3.3. La CCFEE se réjouit des apports du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale qui ont permis, cette année, de consolider la méthode de travail mise en œuvre lors des exercices précédents.

3.4. Dans le fil de ses Avis précédents, la CCFEE constate l'intérêt qu'il y a pour les acteurs d'Enseignement de Promotion sociale à s'approprier les outils existants, et tout particulièrement les travaux de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi, comme l'illustre le premier dossier traité.

3.5. Confrontée à une demande d'habilitation d'une formation susceptible de contribuer à structurer la « coopération internationale », secteur en émergence, la CCFEE relaie auprès des autorités régionales l'intérêt et la nécessité de reconnaître la place de ce secteur dans le développement économique de la Région, et notamment de veiller à l'inscrire en pleine cohérence avec le Plan de développement international qu'elles ont adopté.